

diocèse d'Agde, l'abbé de Puyfégur, vicaire-général d'Alby; à l'abbaye de la Noë, Ordre de Citeaux, diocèse d'Evreux, l'abbé Boyer, maître des requêtes, vicaire-général d'Auxerre; à l'abbaye régulière de Saint-Louis de Vernon, Ordre de Saint-Augustin, diocèse d'Evreux, la Dame de Narbonne, religieuse-professe à Notre-Dame d'Agen; & à l'abbaye régulière des Ollieux, Ordre de Citeaux, diocèse de Narbonne, la Dame de Demandol, religieuse-professe à Ries. — Sa M. satisfaite de la capacité & de la conduite du chevalier de Kergariou-de-Loctmaria, capitaine de vaisseau, qui commandoit la frégate la Junon, perdue dans l'ouragan du 11 Octobre dernier à la côte de l'isle Saint-Vincent, vient de lui accorder à titre de remboursement de fraix une somme de 4000 livres, & l'a déchargé d'une somme de 1200 livres argent de France, qu'il avoit levée en Angleterre; il lui a fait paier aussi ses appointemens depuis le 11 Octobre. S. M. a aussi consenti que le sieur Dourdon de Pierrefiche, enseigne de vaisseau, conserve le commandement du Rover, prise faite par la frégate la Junon, & lui en a en conséquence fait expédier l'ordre, qui lui sera remis par M^r. le comte de Grasse. Le sieur Julien, lieutenant de vaisseau, qui avoit été pris en remplacement sur la dite frégate, ayant tout perdu, S. M. lui a aussi accordé une gratification de 500 livres; aux officiers auxiliaires 400 liv.; aux gardes-marine, chirurgiens &c, chacun 300 liv. & à chaque matelot &